

## POUR EN SAVOIR PLUS:

- sur la Région, ses actions et télécharger un formulaire de demande d'aide au titre de la politique régionale du livre et de la lecture:  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)
- sur les aides et les actions régionales pour le livre:  
[service.livre@iledefrance.fr](mailto:service.livre@iledefrance.fr)
  - sur Le MOTif:  
[www.lemotif.fr](http://www.lemotif.fr)
  - sur l'Adelc:  
[www.adelc.fr](http://www.adelc.fr)



### Conseil régional d'Île-de-France

Unité société – Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs  
Service livre  
115, rue du Bac – 75007 Paris  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

Imprimé en France par ÉTOILE IMPRIM – illustration: @esignm/conception graphique: duneune1.com

# AIDES ET ACTIONS RÉGIONALES POUR LE LIVRE



À travers ses aides et ses actions, la Région Île-de-France encourage la vitalité de la chaîne du livre. Elle accompagne :

La constitution des réseaux et des regroupements des professions du livre ; les librairies indépendantes ; les éditeurs indépendants ; les revues artistiques, littéraires et de sciences humaines ; la création littéraire par un programme de résidences d'écrivains ; la vie littéraire à travers l'aide aux organismes et aux manifestations, festivals, etc. ;

les actions littéraires en direction des lycéens ; la veille et la prospective à travers les actions du MOTif, son observatoire du livre et de l'écrit.

Dans le cadre de ses aides à l'investissement, la Région aide également à la construction et à l'informatisation de médiathèques.

## LES BIBLIOTHÈQUES ET LES MÉDIATHÈQUES

Une première aide vise à soutenir les projets de construction ou d'aménagement de médiathèques des communes ou groupements de communes de plus de 5 000 habitants.

**L'aide régionale est fixée à un taux maximum de 30 % de la dépense subventionnable HT, dans la limite d'un plafond de 4 573 470 €.**

Une seconde aide vise à accompagner les projets de mises en réseau de bibliothèques médiathèques et le développement d'une offre numérique.

**L'aide régionale est fixée à un taux maximum de 45 % de la dépense subventionnable HT, dans la limite d'un plafond de 914 694 €.**

## LES ACTIONS COLLECTIVES ET INTERPROFESSIONNELLES

L'aide régionale vise à favoriser la réalisation de projets de groupements de professionnels de la chaîne du livre, à l'échelle régionale, pour élaborer des actions ou des outils communs. Les bénéficiaires sont des associations, auteurs, libraires, éditeurs, revues, diffuseurs, distributeurs, bibliothèques, etc., qui associent à leur projet un ou plusieurs professionnels.

**L'aide régionale est fixée à un taux maximum de 60 % de la dépense subventionnable HT, dans la limite d'un plafond de 120 000 €.**

## LES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES

Une aide régionale vise à accompagner les projets des librairies indépendantes dans le cadre :

- de la constitution ou du renforcement d'un fonds général et pour la création d'un fonds thématique ;
- du développement de la politique d'animation culturelle de la librairie.

**L'aide régionale est fixée à un taux maximum de 60 % de la dépense subventionnable HT, dans la limite d'un plafond fixé à 15 000 €.**

La Région développe par ailleurs un partenariat avec l'Association pour le développement de la librairie de création, pour qu'elle renforce son soutien aux librairies indépendantes franciliennes. L'Association pour le développement de la librairie de création intervient auprès des librairies sur des projets de création, de déménagement, d'agrandissement, de rénovation, de rachat, de restructuration de fonds propres. Son mode d'intervention passe principalement par des aides financières, très majoritairement sous forme d'entrée dans le capital et d'apports en compte courant, et par un apport en conseil et qualification.

La Région propose également un dispositif de garantie de prêts, en direction des librairies, afin de faciliter l'accès à des prêts à court terme, particulièrement en cas de difficultés économiques.

Ce dispositif s'appuie sur le fonds SIAGI/Région.

**La garantie de prêts ne peut excéder 80 % du prêt, dans la limite de 150 000 €, sur une durée de 2 à 7 ans.**

## LES ÉDITEURS INDÉPENDANTS

Une première aide vise à accompagner les projets éditoriaux exceptionnels dans les champs de la création littéraire et des sciences humaines (création d'une collection, réalisation d'un ouvrage, co-éditions ou traductions particulièrement lourdes, etc.) dont l'équilibre économique ne peut être assumé dans le cadre ordinaire de l'activité de l'éditeur.

**L'aide régionale est fixée à un taux maximum de 50 % de la dépense subventionnable HT, dans la limite d'un plafond de 50 000 €.**

Une seconde aide vise à accompagner les actions culturelles favorisant la diffusion des éditeurs indépendants, portées par des éditeurs, diffuseurs, associations, bibliothèques, etc.

**L'aide régionale est fixée à un taux maximum de 50 % de la dépense subventionnable HT, dans la limite d'un plafond de 15 000 €.**

**Sont concernés les éditeurs indépendants franciliens professionnels, engagés dans une démarche respectueuse de la chaîne du livre, qui font de l'édition leur activité principale.**

## LES REVUES

Une première aide vise à accompagner les projets exceptionnels des revues du champ artistique, culturel et des sciences humaines (création, publication exceptionnelle, actions culturelles).

**L'aide régionale est fixée à un taux maximum de 50 % de la dépense subventionnable HT, dans la limite d'un plafond de 15 000 €.**

Une seconde aide globale vise à favoriser le développement et la permanence des activités des revues du champ artistique et littéraire.

**L'aide régionale est fixée dans la limite d'un plafond de 25 000 €.**

**Sont concernées les revues en langue française, diffusées à titre payant à au moins 250 exemplaires (ne sont pas concernées les journaux, annuaires, magazines, bulletins et autres publications gratuites, à caractère pratique, professionnelles ou liées à l'actualité, apologétiques, faisant œuvre de prosélytisme, faisant largement appel à la publicité).**

## LE STAND RÉGIONAL AU SALON DU LIVRE DE PARIS

À l'occasion du Salon du livre de Paris, la Région organise, un stand destiné à accueillir une centaine d'éditeurs et de revues indépendants franciliens.

## LA VIE LITTÉRAIRE

Une aide aux projets des organismes œuvrant à la promotion de la vie littéraire vise à accompagner la mise en œuvre de projets d'envergure régionale en faveur de la création littéraire, favorisant la rencontre des publics avec les œuvres.

Une aide aux manifestations littéraires d'envergure régionale vise à accompagner les manifestations et les actions littéraires, telles que salons, festivals et fêtes du livre, rencontres littéraires, lectures en présence des auteurs.

**Ces deux aides régionales sont fixées à un taux maximum de 30 % de la dépense subventionnable HT, dans la limite d'un plafond de 100 000 €.**

## LE PROGRAMME RÉGIONAL DE RÉSIDENCES D'ÉCRIVAINS

Le programme régional de résidences d'écrivains vise à accompagner, en Île-de-France, sur une durée de 2 à 10 mois, des projets associant un auteur et un lieu (librairie, bibliothèque, lycée, etc.) pour réaliser un projet d'écriture et une action littéraire en lien avec les publics.

**Un comité de lecture est chargé de sélectionner les projets.**

**La bourse aux écrivains est fixée à 2000 € par mois de résidence. L'aide régionale spécifique pour la structure d'accueil est fixée à un taux maximum de 50 % de la dépense subventionnable HT dans la limite d'un plafond de 10 000 € (pour les lycées, 60 %, dans la limite d'un plafond de 12 000 €).**

**Les écrivains concernés sont des auteurs ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur en langue française ou traduit en français, ou des textes dans au moins trois revues, des traducteurs ayant traduit au moins un ouvrage publié à compte d'éditeur, des critiques littéraires.**

**Le projet doit être élaboré par l'auteur et la structure.**

## LES ACTIONS EN DIRECTION DES LYCÉENS

La Région invite les lycéens et lycéennes franciliens à visiter le Salon du livre de Paris en offrant des chèques-lire à ceux qui s'inscrivent pour une visite du Salon avec leur classe (dans la limite de 8 000 inscrits).

Dans le prolongement du Salon du livre, la Région organise une Quinzaine de la librairie, au cours de laquelle une cinquantaine de classes de lycéens et lycéennes sont invitées à rencontrer des auteurs dans une cinquantaine de librairies franciliennes. Les lycéens et lycéennes reçoivent là aussi des chèques-lire.

La Région Île-de-France propose un Prix littéraire des lycéens et lycéennes, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle : en lien avec des librairies et des bibliothèques, les jeunes rencontrent des auteurs, choisissent leurs lauréats, participent à des forums, notamment sur le Salon du livre, reçoivent des livres et des chèques-lire, etc.

Renseignements et inscriptions : Maison des écrivains et de la littérature [prixidf@maison-des-ecrivains.asso.f](mailto:prixidf@maison-des-ecrivains.asso.f)

## LE MOTIF : OBSERVATOIRE DU LIVRE ET DE L'ÉCRIT EN ÎLE-DE-FRANCE

Le MOTif est un organisme associé de la Région Île-de-France mis en place pour développer le lien entre les métiers du livre et proposer des politiques publiques adaptées aux évolutions en cours.

**Un observatoire :** le MOTif a pour projet de fournir les études et analyses qui répondent aux besoins de la chaîne du livre et qui offrent une meilleure connaissance de ce secteur économique et des problématiques auxquels les professionnels sont confrontés. Ces travaux sont encadrés par un Comité scientifique composé d'une vingtaine d'experts et de professionnels du livre.

En 2014, après la publication de l'étude sur les « Pratiques de lecture et d'achat de livres numériques », le MOTif s'intéresse à l'édition numérique : *« Éditeurs de contenus numériques : quelle offre ? quels acteurs ? quelles pratiques ? »*.

Et pour prolonger l'étude sur l'emploi dans le secteur du livre, la condition de l'auteur sera analysée, tant du point de vue sociologique qu'économique. Toutes les études sont publiées sur [lemotif.fr](http://lemotif.fr).

**lemotif.fr :** centre de ressources en ligne destiné aux professionnels du livre franciliens, [lemotif.fr](http://lemotif.fr) vise une information claire et complète, adaptée aux besoins des différents acteurs du secteur et de tous ceux qui s'y intéressent. Actualités, chiffres clés du livre en Île-de-France, lettre hebdomadaire d'information, veille...

**Un lieu :** rencontres, débats, groupes de réflexion, le MOTif propose aux professionnels d'investir ses murs.

**Une base de données sur le livre en Île-de-France :** un annuaire régulièrement actualisé de plus de 4 000 entrées. Sous la forme d'un « Atlas du livre » en ligne, une approche cartographiée des acteurs recensés sur le territoire : librairies, lecture publique, manifestations littéraires, emploi...

**Un ensemble de services aux professionnels :**

- un accompagnement de professionnels franciliens indépendants (auteurs, illustrateurs, éditeurs...) sur des salons en province et à l'étranger.

- Des journées d'étude et des ateliers collectifs (information, échanges de pratiques...) destinés aux acteurs de la chaîne du livre.

- Des services en ligne : assistance juridique, alerte sur les appels d'offres de marchés de livres.

- Des expérimentations sur le territoire autour du numérique.

- Le pilotage d'un dispositif de conservation partagée des ouvrages de littérature jeunesse...

**Des partenaires :**

- collectivités territoriales, associations et organisations professionnelles, institutions, universités, lieux culturels... autant de partenaires que le MOTif associe à ses travaux.